



# AGRESSION DU 12/03/2022

## Une hiérarchie une nouvelle fois dépassée

Cela fait plusieurs week-ends que les incidents se multiplient à la MA de Reims. Malheureusement, le week-end dernier n'a pas fait exception à la règle...

Le détenu N., fouillé à l'issue de son parloir famille, n'a rien trouvé de mieux, pour empêcher l'un de nos collègues de récupérer une substance sans doute illicite dissimulée sur lui, d'agresser violemment l'un de nos autres collègues, le mordant et lui brisant ses lunettes.

Le bureau local FO tenait tout d'abord à souhaiter un prompt rétablissement à notre collègue blessé et à lui assurer tout notre soutien dans les éventuelles futures démarches qu'il voudra entreprendre. Dans le même temps, nous condamnons le ou la « collègue » qui a cru bon, pour se faire mousser, d'aller rapporter à la direction des propos sortis de leur contexte de manière à incriminer notre collègue victime.

S'agissant du déroulé des événements, si le bureau local FO tenait à remercier l'ensemble des agents présents ce jour-là, nous nous interrogeons sur la gestion pour le moins hasardeuse de cette agression par la hiérarchie, hiérarchie qui semble décidément un peu perdue à chaque fois qu'une situation sort de sa routine habituelle.

Il serait fastidieux d'énumérer l'ensemble des anomalies constatées ce jour-là, mais comment se fait-il, par exemple, que notre collègue en état de choc ait dû attendre plus d'1h30min avant d'être conduit à l'hôpital ? Comment se fait-il que des détenus étaient présents au moment de l'intervention, détenus qui auraient pu se retourner contre les agents en train d'intervenir ? Comment se fait-il que personne n'ait été capable de donner à notre collègue un imprimé d'accident de travail, soi-disant introuvable, alors que ces imprimés se trouvent bien en évidence dans l'un des tiroirs du bureau des premiers surveillants ? Comment se fait-il que personne n'ait jugé utile de faire un débriefing à l'issue de cette agression ? Comment se fait-il que personne n'ait pensé à rappeler dès samedi un agent pour le dimanche, alors qu'il était plus qu'évident que notre collègue blessé ne pourrait pas venir travailler ? Etc. etc. Plutôt que de faire pleuvoir sur les « simples » surveillants des lettres de recommandations et des demandes d'explication pour un oui ou pour un non, certains devraient peut-être se replonger dans la lecture de fiches réflexes.

Comme si cela n'était pas suffisant, la CDD qui s'est tenue le 14/03/2022 a laissé un goût amer aux personnels de l'établissement : 20 jours de QD (dont 8 jours avec sursis !) plus un déclassement. Force est de constater que cette sanction laxiste envoie un très mauvais signal à la population pénale.

Nous espérons au moins que le transfert disciplinaire initié, et accepté par la juge d'instruction du détenu N., aboutisse rapidement afin que notre collègue puisse vite oublier cette lâche agression et reprendre le travail sereinement.

Adresse du Bureau local : 23 boulevard Robespierre –  
51090 REIMS CEDEX

Mail : fo.mareims@gmail.com

Tel : 06.12.52.44.12

SLP FO Justice Reims

Le : 17/03/2022

